
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale et éveil musical

Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2

Frs 340.- (Frs 170.- semestre)

Solfège – cycle 3

Frs 440.- (Frs 220.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1'120.- (Frs 560.- semestre)

40 minutes

Frs 1'320.- (Frs 660.- semestre)

50 minutes

Frs 1'520.- (Frs 760.- semestre)

60 minutes

Frs 1'720.- (Frs 860.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Rabais

L'Avenir soutient les élèves qui jouent dans l'harmonie, prendre contact avec le Comité.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique de l'Avenir d'Yverdon-les-Bains (ci-après nommée EMAY) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EMAY a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société.

Instruments

Les instruments sont mis à disposition des élèves de l'EMAY gratuitement en fonction de leur disponibilité. L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. Toutes les réparations et services seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EMAY et à la charge des parents. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EMAY. À la restitution de l'instrument, l'élève est tenu d'apporter son instrument dans un magasin de musique désigné par L'EMAY pour un service à ses frais. Une preuve de ce service est demandée.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble

La participation à l'ensemble de l'EMAY fait partie intégrante de la formation des jeunes musiciens au même titre que les cours d'instruments et de solfèges. L'entrée à l'ensemble EMAY est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents et le responsable du site. L'ensemble EMAY répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble EMAY est un cours offert aux élèves.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Camp de musique

Semaine musicale 8-88, une semaine au mois d'octobre: L'Avenir offre la semaine, moyennant une participation pour les repas à charge des parents. Camp SCMV, pour les élèves de tout le canton, deux semaines au mois de juillet: L'Avenir offre une participation.